

Conquer^{MC} Herbicide en mélange en réservoir

- Aim^{MD} EC Herbicide (PCP No 28573)
- Koril^{MD} 235 Herbicide Liquide (PCP No 25341)



Nufarm

Grow a better tomorrow.

Fiche signalétique

AIM® EC HERBICIDE

N° FTSS : 6165-A
Date de révision : 2015-03-06
Version 1.04



Cette fiche a été préparée pour répondre aux US OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 et du Canada sur les matières dangereuses au travail (SIMDUT) exigences.

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	AIM® EC HERBICIDE
Code du produit	006165
Ingrédient(s) actif(s)	Carfentrazone-éthyle
Synonymes	CARFENTRAZONE-ETHYL (FMC 116426): ethyl (RS)-2-chloro-3-[2-chloro-5-(4-difluoromethyl-4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl)-4-fluorophenyl] propionate; ethyl α ,2-dichloro-5-[4-(difluoromethyl)-4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl]-4-fluorobenzenepropanoate
Famille chimique	Triazolinones
Utilisation recommandée :	Herbicide
Fabricant FMC CORPORATION Agricultural Solutions 1735 Market Street Philadelphia, PA 19103 Information General: Téléphone: (215) 299-6000 Courriel: msdsinfo@fmc.com	Numéro d'appel d'urgence Urgences médicales : 800-331-3148 (États-Unis et Canada) 651-632-6793 (Tous les autres pays; à frais virés) Pour toute urgence de type fuite, incendie, déversement ou accident, appeler : 800-424-9300 (CHEMTREC – États-Unis) (703)-527-3887 (CHEMTREC – PCV – Reste du monde)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect	Brun Orange liquide
État physique	Liquide
odeur	aromatique
Effets possibles sur la santé Voies majeures d'exposition	Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion
EFFETS AIGUS	
Yeux	Peut causer une légère irritation.
Peau	La substance peut causer une légère irritation de la peau.
Inhalation	Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut entraîner une dépression du système nerveux central accompagnée de nausées, de maux de tête, de vertiges, de vomissements et d'une incoordination.
Ingestion	Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée. Peut entraîner une dépression du système nerveux central.

EFFETS CHRONIQUES

Carfentrazone-éthyle: exposition à long terme causé hématotoxicité et le dépôt de la porphyrine dans le foie dans les études animales.

Danger pour l'environnement

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients dangereux

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Carfentrazone-éthyle	128639-02-1	21.9
Naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	60-70
2-Methylnaphthalene	91-57-6	20-30
1-Methylnaphthalene	90-12-0	10-20
Naphthalene	91-20-3	0.1-1

4. PREMIERS SOINS

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Contact avec les yeux

Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Inhalation

Déplacer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, veuillez appeler le 911 (aux Etats-Unis et au Canada) ou une ambulance, effectuez ensuite une respiration artificielle, de préférence une bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Ingestion

Appelez un centre antipoison ou un médecin immédiatement. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Ne donnez pas un liquide à boire à la personne. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.

Notes au médecin

Le traitement est symptomatique et consiste en un traitement de soutien. Contient du distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Poudre sèche.

Produits de combustion dangereux

Stéarates.

Dangers spécifiques du produit

Légèrement combustible. Peut brûler à des températures élevées.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection.

NFPA

Risques pour la santé

1

Inflammabilité

2

Stabilité

0

Dangers physico-chimiques

-

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles	Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.
Méthodes de confinement	Endiguez pour empêcher le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.
Méthodes de nettoyage	Nettoyez et neutralisez la zone de déversement, les outils et les équipements en lavant avec de l'eau de javel et du savon. Absorbent l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.
Divers	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention	Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
2-Methylnaphthalene 91-57-6	S* TWA: 0.5 ppm			
1-Methylnaphthalene 90-12-0	S* TWA: 0.5 ppm			
Naphthalene 91-20-3	S* TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³	IDLH: 250 ppm TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m ³	Mexico: TWA 10 ppm Mexico: TWA 50 mg/m ³ Mexico: STEL 15 ppm Mexico: STEL 75 mg/m ³
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
2-Methylnaphthalene 91-57-6	TWA: 0.5 ppm Skin		TWA: 0.5 ppm Skin	
1-Methylnaphthalene 90-12-0	TWA: 0.5 ppm Skin		TWA: 0.5 ppm Skin	
Naphthalene 91-20-3	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm Skin	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m ³	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm Skin	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m ³ Skin

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique	Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.
<u>Équipement de protection individuelle</u>	
Informations générales	Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.
Protection respiratoire	Pour se protéger des expositions par la poussière, les éclaboussures ou par pulvérisation, veuillez utiliser un masque à filtre.
Protection des yeux/du visage	En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.
Protection de la peau et du corps	Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants.
Protection des mains	Gants de protection. S'il vous plaît respecter les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Mesures d'hygiène	De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Laver la peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Brun Orange liquide
Couleur	Brun Orange
État physique	Liquide
odeur	aromatique
pH	5.3 (solution à 1 %)
Point/intervalle d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	79.9 °C / 168.08 °F vase clos
Densité	9.0 lb/gal
Densité	1.08 @ 20°C
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles
Matières à éviter	Agents oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO ₂), Chlorure d'hydrogène, Fluorure d'hydrogène, Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

EFFETS AIGUS

Toxicité aiguë

Les signes de toxicité dans les animaux de laboratoire ont inclus mydriasis, cyanosis, l'ataxie, dyspnea, larmimation, et la diarrhée.

Contact avec les yeux	Très peu irritant
Contact avec la peau	Peu ou non irritant (lapin).
DL50 épidermique	> 4000 mg/kg (rat)
DL50 orale	4077 mg/kg (rat)
CL50 par inhalation	> 6.31 mg/l 4 heures (rat)
Sensibilisation	non sensibilisant

EFFETS CHRONIQUES

Toxicité chronique	Carfentrazone-éthyle: exposition à long terme causé hématotoxicité et le dépôt de la porphyrine dans le foie dans les études animales.
Cancérogénicité	Carfentrazone-éthyle : Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales. Des études d'inhalation d'une durée de 2 ans réalisées par le Programme national de toxicologie (NTP) n'ont pas apporté la preuve de l'activité carcinogène du naphthalène sur les souris mâles, mais il y avait des éléments de preuve de l'activité carcinogène chez les souris femelles et une preuve certaine de l'activité carcinogène chez les rats, mâles et femelles.
Mutagénicité	Carfentrazone-éthyle : Pas génotoxique dans les études de laboratoire.
Toxicité pour la reproduction	Carfentrazone-éthyle : Pas de toxicité pour la reproduction.
Effets neurologiques	Carfentrazone-éthyle : Non neurotoxique.
Toxicité pour le développement	Carfentrazone-éthyle : Absence de tératogénicité chez les animaux.

Nom chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA	NIOSH - organes cibles
Naphthalene	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X	eyes,blood,liver,kidneys,skin,CNS

Légende:

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	espèce	VALEUR	UNITÉS
Carfentrazone-éthyle	72 h EC50	Algues	0.012	mg/l
	96 h LC50	Poissons	1.6	mg/l
	48 h LC50	Daphnie	>9.8	mg/l

	96 h CSEO	Algues	1.0	µg/l
	21 d NOEC	Poissons	0.0187	mg/l
	21 d NOEC	Crustacés	0.22	mg/l

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Naphtha (petroleum), heavy aromatic		96 h LC50: = 19 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50: = 2.34 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50: = 1740 mg/L (Lepomis macrochirus) 96 h LC50: = 45 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50: = 41 mg/L (Pimephales promelas)		48 h EC50: 0.95 mg/L (Daphnia magna)
Naphthalene		96 h LC50: 5.74 - 6.44 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50: = 1.6 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50: 0.91 - 2.82 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50: = 1.99 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50: = 31.0265 mg/L (Lepomis macrochirus)		48 h LC50: 2.16 mg/L (Daphnia magna) 48 h EC50: 1.96 mg/L (Daphnia magna) 48 h EC50: 1.09 - 3.4 mg/L (Daphnia magna)

évolution dans l'environnement

Nom chimique	Coefficient de partage
2-Methylnaphthalene	3.86
Naphthalene	3.3

Persistance et dégradabilité Carfentrazone-éthyle : Non persistant. Readily hydrolyzed. Ne se biodégrade pas facilement.

Bioaccumulation Carfentrazone-éthyle : La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration.

Mobilité Carfentrazone-éthyle : Mobilité dans le sol: Non pertinent

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils.

Emballages contaminés Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rappelez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination. Ne pas réutiliser ou remplir ce conteneur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Ce matériau est un liquide combustible et, n'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses expédiés en vrac dans les Etats-Unis par 49 CFR § 173.150 (f) (2).

Type d'emballage	Vrac
Nom officiel d'expédition	Liquide combustible, n.s.a
N° ID/ONU	NA1993
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
Quantité à déclarer (RQ)	Napthalene

Renseignements supplémentaires Napthalene is a "RQ" quantity when this material meets or exceeds 100 pounds (45.4 kg) per package.

TMD Classement ci-dessous n'est applicable que lorsqu'ils sont expédiés par bateau et n'est pas applicable lorsque expédiés seulement par voie routière ou ferroviaire.

N° ID/ONU UN3082
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Carfentrazone-éthyle
Désignation UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, PG III, Marine Pollutant

ICAO/IATA

N° ID/ONU UN3082
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Carfentrazone-éthyle
Désignation UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, PG III, Marine Pollutant

IMDG/IMO

N° ID/ONU UN3082
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
No EMS F-A, S-F
Polluant marin Carfentrazone-éthyle
Désignation UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, PG III, Marine Pollutant

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux aux États-Unis**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
n-Butanol	71-36-3	1-5	1.0
Naphthalene	91-20-3	0.1-1	0.1

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé oui
Danger chronique pour la santé oui
Risque d'incendie NO
Risque de décompression soudaine NO
Danger de réaction NO

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
Naphthalene	100 lb	

Inventaire TSCA (États-Unis d'Amérique)

Component	États-Unis - TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) - Section 4 - Règles sur les essais chimiques (40 CFR 799)	États-Unis - TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) - Section 5(a)(2) - Produits chimiques avec les Règles de nouvelle utilisation importante (SNUR)
Naphthalene 91-20-3 (0.1-1)	40 CFR 799.5115	
Nom chimique	États-Unis - TSCA - (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) - Section 8(a) - Produit chimique - rapport et archivage particuliers	
Naphthalene	PAIR: 08/04/1995	
Component	États-Unis - TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) - Section 8(d) - 716.120(a) - Rapport de santé et sécurité - Liste des substances	
Naphthalene 91-20-3 (0.1-1)	06/01/1987	

Règlements internationaux

Mexique - Classe

Risque modéré, classe 2

Nom chimique	État cancérogène	Mexique
Naphthalene		Mexico: TWA 10 ppm Mexico: TWA 50 mg/m ³ Mexico: STEL 15 ppm Mexico: STEL 75 mg/m ³

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

Classe de dangers du SIMDUT

B3 - Liquide combustible
 D2A - Matières très toxiques



16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 2015-03-06
 Cause de la révision: sections de la FS mises à jour.

Avis de non-responsabilité

La société FMC pense que les informations et les recommandations présentées ici (comprenant les données et les énoncés) sont justes à la date d'écriture du présent document. AUCUNE GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT POUR QUELQUE BUT QUE CE SOIT, GARANTIE DE LA QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRIMÉE OU IMPLIQUÉE, N'EST ÉNONCÉE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. Les informations données ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en association avec tout autre matériel ou tout autre procédé. En outre, étant donné que les conditions et le sméthides d'utilisation sont hors du contrôle de la société FMC, elle décline toute responsabilité concernant les résultats obtenus par ou suite à l'utilisation de ce produit ou la dépendance sur de telles informations.

Préparé par

FMC Corporation
 Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2015 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique



NUFARM AGRICULTURE INC.

1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE ET LES PRODUITS CHIMIQUES

FOURNI PAR :

Nufarm Agriculture Inc.
Ste 350, 2618 Hopewell Pl NE
Calgary, AB T1Y 7J7
Phone Number: 1-800-868-5444
Fax Number: (403) 219-2092

FABRIQUÉ PAR :

Nufarm Agriculture Inc.
Ste 350, 2618 Hopewell Pl NE
Calgary, AB T1Y 7J7
Phone Number: 1-800-868-5444
Fax Number: (403) 219-2092

PRODUIT :**Koril^{MD} 235 Herbicide Émulsifiable****NUMÉRO EPA :**

25341

PRÉPARÉ LE :

4 avril 2017

PRÉPARATEUR :

Nufarm Agriculture Inc.; Affaires réglementaires et Département de la recherche

FAMILLE CHIMIQUE/UTILISATION :

Herbicide

FORMULE : $C_{15}H_{17}Br_2NO_2$ **SYNONYMES CHIMIQUES :**

Bromoxynil octanoate ester; 3,5-dibromo-4-hydroxybenzotrile, octanoate ester; ester acide octanoïque de bromoxynil; 2,6-dibromo-4-cyanophényl octanoate.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE :

Intervention d'urgence 24 heures, Chemtrec : 1 800 424-9300.

Urgences médicales, ProPharma Group : 1 877 325-1840.

Informations sur le produit et son utilisation, Nufarm Agriculture Inc. :
1 800 868-5444.

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX	% du Poids	NO. CAS
Bromoxynil octanoate ester	30-35	1689-99-2
Solvant d'hydrocarbure aromatique	50-60	64742-94-5
Naphtalène	<1	91-20-3
Émulsifiants et autres ingrédients importants	5-15	NA

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE EN SITUATION D'URGENCE : AVERTISSEMENT-POISON. Garder hors de la portée des enfants. Combustible. Ne pas contaminer les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation (c.a.d. pendant l'application de l'herbicide). Irritant pour les yeux et la peau. Sensibilisant cutané potentiel.

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË :

INGESTION : Nocif si ingéré. Peut causer des maux de tête, étourdissements, nausées, vomissements, irriter le système gastro-intestinal, faiblesses, apathie du système nerveux central, perte de conscience, troubles respiratoires et en cas extrême, la mort. L'aspiration de petites quantités de liquides dans le système pendant l'ingestion ou le vomissement, peut endommager légèrement à sévèrement le système pulmonaire et peut causer la mort.

CONTACT AVEC LA PEAU : Provoque une irritation cutanée grave. Nocif en cas d'absorption cutanée. Une surexposition par absorption cutanée peut provoquer des symptômes similaires à ceux mentionnés dans le cas de l'ingestion. Peut occasionner des réactions allergiques chez les individus sensibles.

INHALATION : Toxicité inhalatoire faible à modérée, selon des essais en laboratoire sur des animaux avec une formulation similaire en bruine. Sous des conditions normales, il est peu probable qu'une toxicité par inhalation se produise, par contre, des vapeurs en



NUFARM AGRICULTURE INC.

concentrations élevées provenant du produit non dilué peuvent provoquer des maux de tête, des étourdissements, irriter le système respiratoire et des symptômes similaires à ceux lors de l'ingestion.

CONTACT AVEC LES YEUX : Provoque une irritation oculaire grave.

TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS : Une exposition cutanée peut aggraver des problèmes de peau déjà présents. L'inhalation de la brume peut aggraver des problèmes respiratoires déjà présents.

EFFETS SUBCHRONIQUES (ORGANE CIBLE) : (Un effet adverse avec des symptômes se développant lentement et sur une longue période de temps): Une surexposition répétée peut causer des dermatites chroniques, des effets sur le système reproducteur et sur la croissance. Voir plus bas.

EFFETS CHRONIQUES/CANCÉROGÉNÉCITÉ : Bromoxynil phénol est classifié dans le Groupe C par EPA E.U; il existe peu de preuve de la cancérogénicité sur les animaux. Selon le Programme National de Toxicologie des É.U., naphthalène, un ingrédient mineur du produit, est reconnu être associé avec une augmentation des tumeurs du nez/poumons chez les animaux de laboratoire exposés à cet ingrédient par inhalation.

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION : Des études avec bromoxynil phénol sur des animaux de laboratoire n'ont pas indiqué de pattern de toxicité sur le système reproducteur mais des études avec bromoxynil octanoate ont indiqué une légère toxicité sur le système reproducteur mâle, à des doses élevées.

TOXICITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT : D'après des études de tératogénéicité chez des animaux de laboratoire, le bromoxynil phénol est considéré comme étant une substance toxique pour la croissance. Les femmes en âges de procréer devrait éviter de s'exposer excessivement.

GENOTOXICITÉ : Il y a eu quelques résultats positifs et quelques résultats négatifs, mais laplupart des données démontrent que bromoxynil n'est pas mutagène.

PRINCIPALES VOIES D'EXPOSITION : Contact avec les yeux. Absorption cutanée. Inhalation. Orale

PRODUITS SYNERGETIQUEMENT TOXIQUES : Aucun connu.

AUTRE : Aucun connu.

4. PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

Éloigner la victime de la zone contaminée, enlever les vêtements contaminés. Garder le patient au chaud, confortable et au repos.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

NOTE AU MÉDECIN : Ce produit contient des distillats de pétroles. Si de grandes quantités de produit ont été ingérées, vider l'estomac par intubation gastrique avec un tube endotrachéal muni d'une soupape pour prévenir une aspiration ou une pneumonie d'origine chimique. Pas d'antidote connu. Traitement selon le jugement du médecin et la réaction propre du patient. Une surexposition à d'autres produits que celui-ci aurait pu avoir lieu.

5. PRÉCAUTIONS EN CAS D'INCENDIE



NUFARM AGRICULTURE INC.

POINT ÉCLAIR :>94°C

CONDITIONS D'INFLAMMABILITÉ :Mélange combustible. Lorsque réchauffé à une température supérieure au point éclair, ce produit émet des vapeurs, qui peuvent brûler ou exploser. Des vapeurs plus lourdes que l'air peuvent se déplacer vers une source d'inflammation.

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR - Supérieure (%) :ND. Environ 11-13 pour la composante hydrocarbonée

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR - Inférieure (%) :ND. Environ 1.5-2.1 pour la composante hydrocarbonée.

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION :ND

SENSIBILITÉ À UN IMPACT MÉCANIQUE (O/N) :ND. Selon des produits similaires, aucune sensibilité n'est probable.

SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ELECTRICITÉ STATIQUE : ND. Selon des données sur le solvant, sensibilité probable.

MOYEN D'EXTINCTION : Eau pulvérisée, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone, poudre extinctrice.

PROCÉDURES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets lorsqu'ils combattent des feux d'origine chimique. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

MESURES À PRENDRE DANS LE CAS D'UNE FUITE OU D'UN DÉVERSEMENT DU PRODUIT : Utiliser l'équipement et les procédures appropriées selon l'importance du déversement. Éloigner les sources d'inflammation et les personnes inutiles. Éviter les ruissellements vers les sources d'eau naturelles et les égouts. Contenir et absorber les déversements avec une matière inerte comme de la perlite, des copeaux de bois, des granules d'argile, de la vermiculite, du sable ou de la terre. Déposer tous les matériaux affectés dans un contenant fermé et identifié afin d'en disposer adéquatement. Séparer des autres rebuts. Nettoyer les zones contaminées telles que les surfaces solides, avec du détergent et de l'eau en prenant soin de récupérer la solution de nettoyage pour la disposer proprement. Les déversements importants sur le sol ou toute autre surface semblable peuvent nécessiter l'enlèvement du top sol.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANIPULATION ET L'ENTREPOSAGE : Ce produit n'est pas extrêmement combustible, mais il est recommandé de le manipuler comme un liquide combustible. Le garder éloigné des sources potentielles d'inflammation. Cette substance peut accumuler une charge statique qui risque d'exploser violemment. Vider, les contenants non rincés peuvent contenir des produits liquides combustibles ou des vapeurs. Une mauvaise manipulation peut provoquer des blessures ou même, en situation extrême, tuer. Ne pas entreposer près des produits alimentaires, et des aliments pour animaux. Éviter d'entreposer à près des insecticides, des fongicides, des engrais et des semences. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder les contenant hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

LIMITES D'EXPOSITION :

INGRÉDIENTS DANGEREUX	MPT*	ACGIH TLV	LECT	UNITÉS
Naphtalène	10	N/E	15	ppm
Hydrocarbures totaux	15**	N/E	N/E	ppm

* MPT = 8 heures sauf si mention contraire

** recommandation non officielle du fabricant du solvant

MESURES D'INGÉNERIE : Utiliser dans un endroit bien ventilé. Pour un usage à l'intérieur, l'exigence minimale recommandée consiste en une ventilation centrale avec une bonne source d'air d'appoint. La ventilation doit être adéquate pour maintenir les



NUFARM AGRICULTURE INC.

concentration de l'air sous les limites d'inflammabilité.

EQUIPEMENT DE PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : Utiliser un appareil respiratoire approuvé pour pesticides si la ventilation n'est pas adéquate ou s'il y a risque d'exposition aux jets de pulvérisations, aux bruines ou aux vapeurs concentrées.

GANTS DE PROTECTION : Gants résistants aux produits chimiques comme les gants de nitrile.

PROTECTION DES YEUX ET DE LA FIGURE : Lunettes ou masque recommandés lors de la manutention du produit concentré.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Il est recommandé de porter au moins une chemise à manches longues, des pantalons longs, des bas et des souliers. Pour la manipulation du produit concentré, il est recommandé de porter une deuxième couche de vêtements, comme des couvre-tout. Utiliser tout autre équipement approprié pour la situation.

VENTILATION : Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé.

9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

NOTE : Les données physiques sont des valeurs typiques mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur typique ne doit pas être utilisée en tant qu'analyse garantie ou en tant que spécification.

POINT D'ÉBULLITION :.....ND. Solvant d'hydrocarbure 235-278°C
PRESSION DE VAPEUR :.....ND. Solvant d'hydrocarbure < 0.1 kPa à 20°C.
DENSITÉ DE VAPEUR (air=1) :.....ND. Solvant d'hydrocarbure >5
POINT DE CONGÉLATION :.....Environ -20°C
POINT DE FUSION :.....Environ 0°C
ÉTAT PHYSIQUE :.....Liquide
ODEUR :.....Caractéristiques Phénolique et hydrocarbure
COULEUR :.....Ambre à brun
SEUIL OLFACTIF (ppm) :.....ND
TAUX D'ÉVAPORATION (acétate de butyle = 1).....ND
POIDS SPÉCIFIQUE (eau=1):.....Environ 1.049
DENSITÉ @ 25°C :.....Environ 1.049
pH :.....Environ 4-5 (1% aqueux)
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 C) :.....Produit est émulsifiable dans l'eau
COEFFICIENT DE DISTRIBUTION EAU/HUILE :.....ND. Produit soluble dans l'huile

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION/COMBUSTION THERMIQUE : Bromure d'hydrogène, autres composantes à base de brome, Chlorure d'Hydrogène, autres produits chlorés, Dioxyde de Carbone, Monoxyde de Carbone, Oxyde d'azote, oxydes sulfureux et autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents.

INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER) : Éviter tout contact avec des acides ou des bases fortes ou des agents oxydants.

CONDITIONS À ÉVITER : Aucune connue.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les données sont tirées d'études en laboratoire sur des formulations similaires.

DL50 ORALE AIGÛE (mg/kg) :1125 (Rat, mâle); 685 (Rat, femelle)

DL50 CUTANÉE AIGÛE (mg/kg) :>5000 (Rat, les deux sexes)

CL50 INHALATION AIGÛE (mg/l) : 0.99 mg/l (4 heures Rat, combiné mâle et femelle, corps entier)

AUTRE : Sévèrement irritant pour les yeux et la peau. (Lapin). Sensibilisant cutané. (cobaye).



NUFARM AGRICULTURE INC.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATION ECOTOXICOLOGIQUE :

Données sur bromoxynil octanoate :

CL50 (mg/L) 96- heures :	0.1 (Truite arc-en-ciel)
CL50 (mg/L) 96- heures :	0.053 (Crapet arlequin)
EC50 (mg/L) 48- heures :	0.096 (Daphnée)
CL50 (ppm) DIET :	1150 (Cailles)
CL50 (ppm) DIET :	1880 (Canard mallard)

INFORMATIONS SUR LE DEVENIR CHIMIQUE : Bromoxynil octanoate ester se dissocie rapidement en bromoxynil phénol dans l'environnement. Dans le sol, l'octanoate est dégradé par l'activité microbienne avec une demi-vie typique d'environ 2 jours alors que la demi-vie du phénol est de 14 jours.

13. CONSIDÉRATIONS EN CE QUI CONCERNE L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Pour des informations au sujet de l'élimination du produit non utilisé ou non désiré, contacter le fabricant ou l'agence de la réglementation provinciale. L'élimination doit être faite selon les réglementations provinciales, fédérales ou locales. Lors d'un déversement ou pour le nettoyage d'un déversement, contacter le fabricant et l'agence de réglementation provinciale.

Un contenant vide conserve les résidus et les vapeurs des produits. Suivre toutes les recommandations indiquées sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit propre, conditionné ou détruit. Ne pas réutiliser ce contenant pour quelque but que ce soit. Si possible, retourner le contenant selon les règlements du programme de retour de contenant. S'il s'agit d'un contenant recyclable, le déposer dans un lieu indiqué pour le recyclage. Contacter le distributeur local, le vendeur ou la municipalité pour connaître le site de recyclage le plus proche. Avant de ramener le contenant, le rincer au moins trois fois en jetant les eaux de rinçage au réservoir du pulvérisateur et rendre le contenant inutilisable pour autre chose. S'il n'y a pas de site de collecte de contenant dans la région, éliminer le contenant selon les directives provinciales.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DESCRIPTION DU TMD CANADIEN (Route & Rail) : Communiquez avec le fabricant pour connaître les mise à jour concernant le transport.

Référez-vous aux inscriptions de carton.

2012 et plus première production : PESTICIDE, LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (BROMOXYNIL), CLASSE 6.1, UN2902, PG III.

2013 et production dernière : UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Bromoxynil), Classe 9, PG III

Section 1.45.1 des Régulations TMD prévoit une exemption de la documentation et de les marques de sécurité uniquement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transportés par un véhicule routier ou ferroviaire.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSE DE RISQUE DU SIMDUT : Matières Toxiques D1B et D2B

SECRET COMMERCIAL DU SIMDUT : Exempt. (Ce produit est réglementé par le Règlement sur les produits antiparasitaires-exempt de SIMDUT.)



NUFARM AGRICULTURE INC.

INVENTAIRE CANADIEN : Ce produit n'est pas sous la loi du CEPA.

SYSTÈMES D'ÉVALUATION DU DANGER

SIMDUT : Non Disponible

NFPA :

Évaluation pour ce produit		Légende	
2	Risque pour la santé	0	Minimal
2	Flammabilité	1	léger
0	Instabilité	2	Modéré
		3	Sérieux
		4	Sévère

16. AUTRES INFORMATIONS

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

RÉVISIONS :

Ce qui suit a été révisé depuis la dernière publication de cette FICHE SIGNALÉTIQUE: Révision des sections 1, 3 & 11.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Abréviations utilisées dans cette FICHE SIGNALÉTIQUE sont :

ND = Non Disponible

SO = Sans Objet

N/E = Non Établi

Ce produit est classifié selon les critères de dangers instaurés par le Règlement sur les produits antiparasitaires et les FICHES SIGNALÉTIQUES contiennent toutes les informations requises par le Règlement sur les produits antiparasitaires.

Les références utilisées pour la préparation de cette FICHE SIGNALÉTIQUE proviennent de la compagnie.

FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE